



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Service territorial du grand amiénois

Bureau eau et risques

Amiens, le 6 novembre 2018

Dossier suivi par : Sabine DESANLIS
Tel : 03 22 97 21 22 - Fax : 03 22 97 23 08
Courriel : sabine.desanlis@somme.gouv.fr

Objet : création d'un lotissement de 28 lots d'habitations sur Rainneville – opposition tacite sur déclaration.

Références : dossier loi sur l'eau n°80-2018-00095

Le Chef du service territorial du grand amiénois,

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 9 avril 2018, un dossier de déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement relatif à :

création d'un lotissement de 28 lots d'habitations sur le territoire de la commune de Rainneville

Une demande de renseignements complémentaires vous a été adressée par courrier en date du 4 juin 2018 dont vous avez accusé-réception le 6 juin 2018, précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de 3 mois.

Conformément à l'article R.214-35 du code de l'environnement, compte tenu de l'absence de réponse de votre part dans le délai imparti, il est fait opposition tacite à votre déclaration.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre au guichet unique de l'eau un nouveau dossier de déclaration prenant en considération les remarques que nous avons formulées lors de la demande de compléments.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe ROUSSEAU

Monsieur Xavier PETIT
VCI AMENAGEMENT
65 avenue Roger Dumoulin
80 080 Amiens



Observatoire des territoires de la Somme
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
Centre administratif départemental - 1, boulevard du port - 80 026 Amiens cedex 1
Tél. : 03 22 97 21 00 - Fax : 03 22 97 23 08 - Horaires d'ouverture 9H - 12H et 14H - 16H